



Contrat de professionnalisation

Par **bruce97441**, le **30/09/2009** à **05:53**

Bonjour,rnrnJ'ai 25 ans, j'ai un baccalauréat scientifique et validé une année de deug 1 physique/ chimie.rnJe suis actuellement en contrat de professionnalisation en tant qu'apprenti préparateur en pharmacie.rnrnJe voudrais savoir le montant de mon salaire brut?rnrnmerciCordialement

Par **fif64**, le **30/09/2009** à **09:34**

Si vous êtes en contrat de professionnalisation, vous avez signé un contrat de travail. Ce contrat de travail doit mentionner votre salaire ou au moins les bases permettant de le fixer (notamment convention collective si elle existe).rnDemander directement à la personne chargée de la compta à la pharmacie où vous travailler.